

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 10 mai 2022

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, Mme Aurélie MENG et M. Jean-Loïc GUILLAUME.

Excusée : Madame Déborah FEGER

Conseillers enfants présents : LORAZO Léonie, BAMBERGER Zoé, MENDOZA Jules, FARGEREL Lillirose, RICHERT Lilou, HEITZ Mathis, DURRENBACH Xavier, ARZIMAN Osman, WEIL Ryan, KOSAL Beytullah-Kayra.

Conseiller enfant excusé : EL BOUNTI Kelya

Assistait en outre à la séance : Madame la sénatrice du Bas-Rhin Elsa SCHALCK.

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil.
- II. Désignation d'un secrétaire de séance.
- III. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars.
- IV. Echange avec la sénatrice du Bas-Rhin Elsa SCHALCK
- V. Préparation à la séquence « secours à la personne » du mois de juin.
- VI. Divers.

---

Le maire M. William PICARD ouvre la séance à 16h30.

### **I. Mot d'accueil.**

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue après avoir offert un gouter.

Les conseillers enfants sont sollicités pour s'assurer de la bonne réception du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mars et de la convocation du présent conseil.

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux deux numéros importants pour les victimes de harcèlement, le 3018, la ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement et le 3020, un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes. Ce sont deux numéros gratuits à la disposition de toutes les victimes.

Pour plus de renseignements, le site internet du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est consultable en cliquant sur le lien suivant :

[Le harcèlement nuit gravement à la vie scolaire des écoles et des établissements | Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

## II. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur GUILLAUME Jean-Loïc est désigné secrétaire de séance.

## III. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal des enfants du 1<sup>er</sup> mars sans observation. Réception

## IV. Echange avec la sénatrice du Bas-Rhin Elsa SCHALCK

Madame la sénatrice du Bas-Rhin présente le fonctionnement du parlement, comprenant l'Assemblée Nationale et le Sénat. Trois des grandes missions du Sénat sont de légiférer, de voter le budget du gouvernement et enfin de contrôler l'action du gouvernement. Ces principes sont expliqués dans un dépliant pour Junior («Qu'est-ce que la défense ?») distribué au cours de la séance. Sur la base de ce document, de nombreux échanges ont eu lieu avec les conseillers municipaux enfants sur l'organisation de l'hémicycle au Sénat, le vote des lois, le bicamérisme<sup>1</sup>, les trois pouvoirs (exécutif, législatif, autorité judiciaire), la constitution, ...

Le président du Sénat est le 2<sup>e</sup> personnage le plus important de l'Etat. La Sénatrice a présenté son emploi du temps hebdomadaire. Elle siège du mardi au jeudi à Paris et est présente dans le département du vendredi au lundi.

Madame la Sénatrice a témoigné aux conseillers municipaux enfants son expérience comme conseillère municipale Jeune.

## V. Préparation à la séquence « secours à la personne » du mois de juin.

Jean-Loïc GUILLAUME a succinctement présenté les grandes lignes de cette activité qui devrait avoir lieu durant la matinée du 9 juin. L'animation sera à destination de toutes les classes et comprendra une présentation de matériels, une exposition d'une échelle pivotante automatique (EPA) et une initiation aux gestes de premiers secours pour les classes de CM1 et CM2.

## VI. Divers.

A l'issue de ces débats, une photo de groupe a été réalisée avec la sénatrice. Le Maire a remercié les conseillers et a levé la séance à 17H30.



---

<sup>1</sup> Le bicamérisme est un système d'organisation politique qui divise le Parlement en deux chambres distinctes, une chambre haute (le Sénat qui est élu au suffrage universel indirect) et une chambre basse (l'Assemblée nationale qui est élue au suffrage universel direct).